



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Reinsertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 39733

Texte de la question

M Claude Germon attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur les difficultés d'insertion professionnelle que rencontrent à l'heure actuelle les jeunes diabétiques. Sur les plans pratique et psychologique, il n'est pas facile de vivre avec un diabète insulino-dépendant, et tout l'effort des médecins et des familles de ces jeunes vise à leur faire comprendre qu'ils peuvent, avec un traitement médical bien conduit, mener une vie pratiquement normale. Effort annihilé par la discrimination dont sont souvent victimes les diabétiques au moment de l'embauche. Est-il normal de devoir dissimuler comme une tare cette affection si l'on sent courir une chance d'être retenu pour une préselection ? Il ne s'agit pas de demander un statut particulier pour ces jeunes ; ce qu'ils souhaitent, c'est tout simplement la possibilité de faire leurs preuves, comme les autres. Les pouvoirs publics ne pourraient-ils pas émettre un certain nombre de recommandations en la matière, destinées aux employeurs ? L'impact psychologique de telles mesures serait considérable et cela permettrait de redonner confiance à de nombreuses familles.

Données clés

Auteur : [M. Germon Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39733

Rubrique : Handicaps

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1804